



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JANVIER 2013 / I**

Le 30 janvier 2013, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Etaient présents : M. François - Mme Simon – M. Benoist - Mme Herbin, adjoints – MM. Bréhat – Nasse - Mmes Obellianne – Matthias – Manzi – M. Tonnellier - Mme Mouchot – M. Esselin – Mme Kruszynski – M. Creutz – Mmes Lonardi – Scherrer - M. Prouvé - Mme Masson – M. Romain

Absents : M. Rechenmann, adjoint – Mlle Henry

Excusées : Mlles Boldizar - Visciglia

M. Wagner DP à M. François – M. Collingro DP à M. Bréhat – Mme Bau DP à Mme Masson.

Communications :

Le président donne des éléments sur les discussions en cours concernant l'acquisition des terrains nécessaires pour faciliter les échanges avec les agriculteurs pour la réalisation d'une nouvelle zone industrielle. En raison d'une réunion à la SAFER le jeudi 31 janvier 2013, le conseil municipal a été avancé au mercredi 30 janvier 2013.

Le président informe l'assemblée :

- Mercredi 16 janvier 2013, il a visité, accompagné de M. Paul BENOIST, le site Biosolve. D'importants investissements ont été réalisés, l'activité augmente progressivement.
- Mercredi 30 janvier 2013, accompagné de Mme Sylviane HERBIN, il a rencontré Monsieur KIEFFEL, directeur de LOGIEST, pour la vente des 8 logements.
- Le conseil municipal doit prendre une décision pour la mise en place des nouveaux créneaux scolaires

Puis le Président passe à l'ordre du jour :

- | | |
|---------|---|
| 13/I/01 | Budget assainissement – STEP – accueil de boues de fosses septiques |
| 13/I/02 | Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille. Adhésion des communes de Bidestroff – Dalhain – Donnelay – Lezey – Lidrezing – Lindre-Haute – Morville-les-Vic – Obreck – Rorbach-les-Dieuze – Vaxy – Zommange. Avis favorable |
| 13/I/03 | Les Echos du Saulnois. Subvention |
| 13/I/04 | Investissements avant vote budgets 2013 |
| 13/I/05 | Acquisition SAFER Lorraine. Terrains de Bourdonnay |
| 13/I/06 | Demande de subventions DETR 2013 |
| | Divers |
-

Point n° 13//01 : BUDGET ASSAINISSEMENT – STEP – ACCUEIL DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Le Conseil municipal,
entendu son président,

VU la délibération du conseil municipal n° 08//04 du 21 février 2008 acceptant la livraison des lixiviats (eaux usées) provenant de la plate forme de compostage de Vannecourt, à la station d'épuration de Dieuze au prix de 11 €/m3 en respectant les normes d'entrée en STEP sur présentation d'analyses,

VU la délibération du conseil municipal n° 09//77bis du 25 juin 2009 acceptant la livraison de boues provenant de fosses septiques ou d'eau de ruissellement de sites à matières organiques à la station d'épuration au prix de 15 €/m3 sur présentation d'analyses à compter du 1^{er} juillet 2009,

après délibération

- autorise le maire à accepter la livraison de boues provenant de fosses septiques ou d'eau de ruissellement de sites à matières organiques à la station d'épuration au prix de 18 €/m3 sur présentation d'analyses à compter du 1^{er} février 2013.

Point n° 13//02 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN VERSANT AMONT DE LA SEILLE. ADHESION DES COMMUNES DE BIDESTROFF – DALHAIN – DONNELAY – LEZEY – LIDREZING – LINDRE-HAUTE – MORVILLE-LES-VIC – OBRECK – RORBACH-LES-DIEUZE – VAXY – ZOMMANGE. AVIS FAVORABLE

Le Conseil municipal,
entendu son président,

VU l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération en date du 5 avril 2012 de la commune de Bidestroff demandant son adhésion au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille,

VU la délibération en date du 17 avril 2012 de la commune de Lindre-Haute demandant son adhésion au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille,
VU la délibération en date du 23 janvier 2012 de la commune de Rorbach-les-Dieuze,

VU la délibération de la commune de Zommange demandant son adhésion au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille,

VU la délibération en date du 19 juin 2012 du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille acceptant ces demandes,

VU la délibération en date du 18 octobre 2012 de la commune de Dalhain demandant son adhésion au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille,

VU la délibération en date du 29 octobre 2012 de la commune de Donnelay demandant son adhésion au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille,

VU la délibération en date du 23 octobre 2012 de la commune de LEZEY demandant son adhésion au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille,

VU la délibération en date du 11 octobre 2012 de la commune de Lidrezing demandant son adhésion au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille,

VU la délibération en date du 11 octobre 2012 de la commune de Obreck demandant son adhésion au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille,

VU la délibération en date du 4 octobre 2012 de la commune de Morville-les-Vic demandant son adhésion au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille,

VU la délibération en date du 19 octobre 2012 de la commune de Vaxy demandant son adhésion au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille,

VU la délibération en date du 3 décembre 2012 du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille acceptant ces demandes,

conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités territoriales,

après délibération

- donne un avis favorable à ces adhésions.

Point n° 13/I/03 : LES ECHOS DU SAULNOIS. SUBVENTION

Le Conseil municipal,
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,
considérant la demande de subvention de l'Association « Les Echos du Saulnois » de Dieuze,

considérant les devis présentés pour l'acquisition de 4 trompes pour un montant total de 6.426 € T.T.C,

considérant la demande de financement faite auprès du Conseil Général de la Moselle à hauteur de 40 %,

après délibération

- décide d'allouer une subvention à hauteur de 30 % du montant total des devis soit :
 $6.426 \times 30 \% = 1.927 \text{ €}$ à l'association « Les Echos du Saulnois ».

Point n° 13/I/04 : INVESTISSEMENTS AVANT VOTE BUDGETS 2013

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant le projet d'acquisition de plusieurs matériels en début d'année 2013,

considérant que le budget ville 2013 n'a pas encore été voté,

après délibération

- décide l'ouverture des crédits nécessaires aux budgets 2013, à savoir :

Budget Ville :

- matériel informatique – New Session Informatique (concessions et droits similaires)	618,00 € T.T.C.	art. 2051/022
- abri bus – Labruche Fabricant (autres immobilisations corporelles)	3.175,38 € T.T.C.	art. 2188/823
- luminaires – Eclatec (immobilisation en cours)	5.650,00 € H.T.	art. 2315/822
- éclairage public – L.E.M. 2000 (autres immobilisations corporelles)	813,28 € T.T.C.	art. 2188/821

Budget C.C.A.S.

- fourniture et pose placard centre social salle Croix Rouge (mobilier)	4.102,28 € T.T.C.	art. 2184/5235
--	-------------------	----------------

Point n° 13/I/05 : ACQUISITION SAFER LORRAINE. TERRAINS DE BOURDONNAY

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant que dans le cadre du contrat de redynamisation du site de défense de Dieuze mis en place pour compenser les pertes subies par la commune liées au départ du 13^e R.D.P. de Dieuze, l'Etat a accepté :

- le financement d'une nouvelle zone industrielle intercommunale de 60 ha sur le canton de Dieuze,
- la cession de 60 ha de terrains militaires (situés à Donjeux et Viviers) destinés à des échanges de terrains confiés à la SAFER pour la création de cette nouvelle zone industrielle.

considérant que les agriculteurs du canton de Dieuze impactés par cette emprise de 60 ha demandent une compensation foncière (et non pécuniaire) pour une surface bien supérieure à celle qu'ils cèdent,

considérant que face à cette situation, la commune de Dieuze est dans l'obligation d'acquérir des terrains agricoles libres à Bourdonnay pour satisfaire leur demande,

considérant que les terrains ci-dessous seront loués par l'intermédiaire de la SAFER,

SURFACES DES PARCELLES DISPONIBLES à BOURDONNAY				
Section	Parcelle	Surfaces		
		hectare	are	centiare
3	304		12	87
	307		35	85
	310 b		61	81
	25a		21	20
4	15	11	62	3
12	1	15	57	89
	2		56	1
13	14	3	88	19
2	13	5	25	
TOTAL		38	20	85

après délibération

- sollicite l'acquisition de la totalité des surfaces agricoles libres (tableau ci-dessus) situées à Bourdonnay soit 38 ha 20 a 85 ca.

Le prix total de cette acquisition comprendra le prix des terrains cédés, les frais de notaire et les frais de portage de la SAFER.

Le financement de cette opération sera assuré par une subvention de 80 % allouée à la commune au titre du CRSD et complété par un emprunt réalisé par la commune. Dans le cas où la subvention sollicitée ne serait pas accordée, la commune fera tout de même cette acquisition qui sera financée par un emprunt à hauteur de 100 %.

Rédaction de l'acte authentique Me Philippe Sohler, notaire à Dieuze. Frais d'acte à charge du preneur.

Point n° 13/I/06 : DEMANDE DE SUVENTIONS DETR 2013

Le Conseil municipal,
entendu son président,

VU la délibération n° 11/XIII/122 du 20 décembre 2011 autorisant le conseil municipal à solliciter une subvention DETR pour les opérations suivantes :

Opérations	Montant € HT	Taux sollicité	Montant DETR
Isolation thermique des façades groupe scolaire G. Charpentier	384.887,00	50 %	192.443,50
Extension parking groupe scolaire G. Charpentier	31.005,00	50 %	15.502,50
Vidéo protection urbaine *	85.500,00	40 %	34.200,00
Rénovation pont chinois	14.886,50	50 %	7.443,25

* opération cofinancée à hauteur de 40 % par le FIPD

considérant que faute de crédit suffisant, la sous-préfecture n'a pas été en mesure d'accorder ces subventions en 2012,

considérant que par courrier en date du 10 janvier 2013, la sous-préfecture nous informe que les dossiers proposés l'an passé restent valables jusqu'au 31 décembre 2013 et nous interroge sur notre souhait de les représenter en 2013,

après délibération

- autorise le maire à solliciter une subvention DETR de la façon suivante :

Opérations	Montant € HT	Taux sollicité	Montant DETR
Isolation thermique des façades groupe scolaire G. Charpentier	384.887,00	50 %	192.443,50
Isolation thermique de la toiture du groupe scolaire G. Charpentier	26.544,00	50 %	13.272,00
Extension parking groupe scolaire G. Charpentier	31.005,00	50 %	15.502,50
Remplacement menuiseries en alu groupe scolaire G. Charpentier – 3 ^e tranche	43.868,00	50 %	21.934,00
Rénovation pont chinois	14.886,50	50 %	7.443,25

Le bouclage financier des opérations se fera par emprunt.

Divers :

Le président du Conseil Général de la Moselle, Patrick WEITEN effectuera une seconde visite sur le canton de Dieuze le 20 mars prochain.

Le nouveau panneau électronique est installé, l'affichage est parfois très lumineux.

Un engin stationne place de la Saline depuis aujourd'hui. Il intervient pour la réfection du réseau d'assainissement en souterrain, ce qui évite d'ouvrir la chaussée.

Paul BENOIST intervient pour donner des informations sur le dossier de l'eau. L'entreprise a été mise en liquidation judiciaire. Les deux associés sont séparés et ils auraient tous les deux un projet de reprise.

Un courrier de l'IEN annonce la possible suppression de deux postes à la rentrée scolaire 2013 au groupe scolaire Charpentier, l'un à la maternelle, l'autre à l'élémentaire.

L'état de l'escalier du funérarium mériterait une reprise sérieuse.

Le chemin piétonnier, allée de la liberté, devrait être déneigé sinon les piétons doivent emprunter la chaussée avec les voitures.

Le Président annonce la naissance de sa petite fille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance de termine à 22 h 10.